



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION SECURITE INCENDIE MODULE EVACUATION THEORIE ET PRATIQUE

L'article R. 4227-28 du code du travail indique que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

L'article R. 4227-39 du code du travail prévoit quant à lui que la consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Cette formation à visée théorique et pratique apportera à vos collaborateurs les connaissances nécessaires pour procéder rapidement et efficacement à l'évacuation des locaux en cas de commencement d'incendie.

Durée :	2 h : théorie + mise en place des consignes 2h : visite de l'établissement + pratique (réalisation d'un exercice d'évacuation)	Tarif :	Cf. devis
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).	Délais d'accès :	Dès réception de la convention de formation et de mise à disposition signée
Personnes en situation de handicap (PSH) :			
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Selon planification Selon planification Chez le client	Nombre de participants : 1 à 10 Organisation de la formation : présentiel, en continu
Public visé :	Toute personne travaillant pour le compte de l'établissement.		
Prérequis :	Absence de prérequis.		
Objectifs :	A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Donner l'alerte de manière efficace et rapide au secours extérieurs et de favoriser leur intervention, ✓ De mettre en œuvre efficacement la procédure d'évacuation des occupants de l'établissement, conformément aux règles et consignes qui y sont applicables. 		
Méthodes pédagogiques mobilisées :	Alternance d'exposé, d'exercices, d'études de cas, de travail en sous-groupe, de débats et d'application sur le terrain.	Outils pédagogiques mobilisés :	-support de cours, livrets de formation, vidéos.
Intervenant :	Formateur compétent en prévention du risque incendie.		
Modalités d'évaluation :	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à répondre à différents QUIZZ. A l'issue de la formation : Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis théoriques.		
Sanction de la formation :	Un certificat de réalisation est remis à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation. Le registre de sécurité de l'établissement signé par l'intervenant		
Maintien des connaissances :	2h tous les 6 mois.		
Contact :	Service commercial et administratif : Référent technique et pédagogique : Référent PSH :	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie TERVER Emilie BALLAND Nathalie afsia2@orange.fr 03.24.58.38.80	

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afsia.fr

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION SECURITE INCENDIE MODULE EVACUATION THEORIE ET PRATIQUE

DETAIL DES COMPETENCES VISEES

0. Présentation de la formation 30 min		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
0. Présentation de la formation	Présentation des stagiaires, du formateur, des règles relatives à la formation, du contenu détaillé de la formation, des compétences visées et des objectifs à atteindre	-
1. Procéder, de manière efficace, à l'alerte des secours spécialisés et à l'évacuation des locaux 1h30		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
1.1. Donner l'alerte de manière rapide et efficace	1.1.1. Identifier les différents numéros d'alerte et alerter les secours adéquats, 1.1.2. Identifier la personne chargée de donner l'alerte, 1.1.3. Construire le message d'alerte et le transmettre à l'interlocuteur adéquat, 1.1.4. Mettre en œuvre les mesures permettant de favoriser l'intervention des secours spécialisés.	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à répondre à différents quizz. A l'issue de la formation : Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis théoriques.
1.2. Appréhender les règles à mettre en œuvre dans le cadre d'une évacuation	1.2.1. Comprendre l'organisation à mettre en place et les missions de chacun ; 1.2.2. Le cas échéant, identifier le fonctionnement du SSI et du dispositif d'extinction automatique ; 1.2.3. Maîtriser les consignes d'évacuation en fonction de votre bâtiment et d'un bâtiment en général ; 1.2.4. La notion de guide-file et serre-file : -Définition et missions d'un guide-file, d'un serre-file et du chargé de sécurité ; -Déterminer le rôle du guide-file et du serre-file dans une évacuation ; 1.2.5. Appréhender le dégagement d'une victime dans un local enfumé clos ; 1.2.6. Appréhender le comportement à adopter vis-à-vis des clients ou collaborateurs présents sur site.	
1.3. Mettre en œuvre les consignes d'évacuation et d'alerte des secours spécialisés	1.3.1. Identifier les dispositifs et voies d'évacuation présents sur site ; 1.3.2. Réalisation d'une simulation d'évacuation ou d'un exercice d'évacuation à prévoir quelques temps après la formation théorique (programme détaillé de l'exercice en annexe)	
		Le formateur évalue la façon dont les stagiaires orchestrent l'évacuation des locaux et l'alerte des secours spécialisés.

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646